



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 99289

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les critères d'attribution de la prime d'activité. Ne remettant pas en cause le succès de ce dispositif permettant de soutenir l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs ayant de faibles revenus, plusieurs citoyens de sa circonscription l'ont interpellé sur la durée d'obtention de cette prime, limitée à 3 mois, pour les salariés en maladie professionnelle ou ayant subi un accident du travail. Ces personnes conservent leur statut de salarié à la suite de cet accident de la vie, cependant ils se retrouvent pénalisés par rapport à leurs collègues. C'est la raison pour laquelle il lui demande si le Gouvernement entend entamer une réflexion sur cette limite dans le temps de l'obtention de la prime d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99289

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8693

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)